

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 40079

Numéro SIREN : 328 579 214

Nom ou dénomination : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2021 sous le numéro de dépôt 143

PROCES - VERBAL
Du CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SEMIS
Du 23 JUILLET 2020

Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué.

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 9 heures 30, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Prise d'acte de la désignation des nouveaux représentants de la Commune des Saintes Maries de la Mer au sein du Conseil d'Administration
- 2) Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations
- 3) Élection du Président et délégation de pouvoirs, élection du Vice-Président
- 4) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 28 mai 2019,
- 5) Présentation du rapport d'activité 2019
- 6) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2019,
- 7) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2019,
- 8) Budget 2020,
- 9) Plan pluriannuel d'investissement 2020 à 2023
- 10) Autorisation d'emprunt 2020
- 11) Facilités de trésorerie 2020
- 12) Jetons de présence
- 13) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO,
- 14) Questions diverses

Les administrateurs suivants étaient présents ou représentés :

Pour la Commune :

MM. Roland CHASSAIN, Mme Christelle AILLET, Patrick PAC, Jean Pierre ALENGRIN,
M. Stéphan BEDOT, Eric VICENTE, M. François BELMONTE.

[Signature]

[Signature]

CR

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

Mme Sophie Miranda DA SILVA

Pour le Crédit Agricole :

M. TREVIN représenté par Mme Sandrine PAVILLON

Pour l'Office de Tourisme :

Mme Cathy AYME

Assistaient également à la séance, outre Mme Dominique OLLIVIER, Commissaire aux Comptes,

Mme Anaïs Pacheco

M. Frédéric MASSOUBRE, Directeur de la SEMIS,

Mme Valérie MALLORCA, Responsable administratif et financier de la SEMIS,

M. Patrice Bec, membre du CSE

Absents et excusés :

Pour la Lyonnaise de Banque :

M. Arnaud LEHONGRE ayant donné pouvoir à M. CHASSAIN

Pour la Caisse d'Épargne :

M. Jean Luc Roustan ayant donné pouvoir à M CHASSAIN

M. AUPY pour la Succession AUPY, ayant donné pouvoir à M. CHASSAIN

M. CHASSAIN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux administrateurs, nouveaux et anciens. Le Président Directeur Général passe ensuite la parole à M. MASSOUBRE pour l'ordre du jour.

1) Prise d'acte de la désignation des nouveaux représentants de la Commune des Saintes Maries de la Mer

Nous prenons acte ce jour de la nomination des nouveaux représentants de la Commune des Saintes Maries de la Mer au sein du Conseil d'Administration

M. Roland CHASSAIN

Mme Christelle AILLET

M. Patrick PAC

M. Jean-Pierre ALENGRIN

M. Stéphan BEDOT

M. Éric VICENTE

M. François BELMONTE



Ont en effet été désignés en remplacement de :

M. Roland CHASSAIN
M. Roger DEMURCIA
M. Patrick PAC
M. Jean-Pierre ALENGRIN
M. Stéphan BEDOT
MME Françoise FAVIER
MME Martine GONNET

Le Président souhaite la bienvenue à nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS.

2) Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts.

Nous prenons acte ce jour de la nomination du représentant de la Caisse des Dépôts.

Mme Sophie Miranda DA SILVA

A en effet été désignée en remplacement de : Mme Julie LANGLAIS

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Sophie Miranda DA SILVA au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS.

3) Élection du Président et délégation de pouvoirs, élection du Vice-Président

Le conseil propose M. Roland CHASSAIN en qualité de Président Directeur Général et M. Patrick PAC en qualité de Vice-Président qui sont élus à l'unanimité des présents et représentés.

Il est donné lecture de la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président Directeur Général :

- Représenter la société auprès de toutes administrations,
- Recevoir toute correspondance, notification ou tout commandement et donner décharge,
- Nommer et révoquer tous agents ou employés de la société, fixer leur traitement, salaires et gratifications dans le cadre de la grille approuvée, dans le respect des dispositions prévues par la législation du travail en vigueur,
- Certifier conforme les extraits de procès-verbaux des Conseils d'Administration,
- Décider de toutes acquisitions et aliénations de biens mobiliers,
- Consentir, accepter, résilier, céder tous baux et locations,
- Souscrire tout contrat d'abonnement, d'entretien, de prestations de services,
- Conclure :



CR
A.C

* Tous traités et avenants auxdits traités, procès-verbaux d'adjudication ou d'appel d'offres de travaux, marchés conformes aux résultats desdits appels d'offres ou d'adjudications,

* Tous décomptes, provisoires ou définitifs, toutes attestations, tous procès-verbaux de réception relatifs aux marchés,

* Tous ordres de service ou lettres de commande de travaux.

- Conclure tous contrats et conventions d'études, de mandat, de prestations de services ainsi que tous marchés d'ingénierie avec tout contractant autre que les collectivités locales ou les syndicats mixtes d'équipement.

- Souscrire toutes polices d'assurances,

- Exercer toutes actions judiciaires tant en demande qu'en défense,

- Il a en outre délégation de signature auprès des banques de la société.

4) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 28 mai 2019

Ce procès verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des administrateurs, il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

5) Présentation du rapport d'activité 2019

Le rapport d'activité est présenté dans le détail par Monsieur Frédéric MASSOUBRE, Directeur de la SEMIS

6) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2019

Le Président laisse la parole au Directeur de la SEMIS qui présente le rapport de gestion de l'exercice 2019

Mise au vote, ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

7) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2019

Également, le Président laisse au Directeur de la SEMIS, le soin de présenter le projet de comptes annuels 2019, composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

8) Budget 2020

Enfin, le Président laisse au Directeur de la SEMIS le soin de présenter le budget 2020.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

9) Plan pluri annuel d'investissement 2020 à 2023

Le Directeur de la SEMIS expose les besoins en investissement de la société SEMIS, en particulier sur les activités Campings et Port.

Pour l'année 2020 : Réfection du Bloc sanitaire 8, remplacement de MH, Réfection Petit Bassin à la Brise, changement du mobilier du restaurant L'embuscade, rénovation de MH, aire de jeux, aire de vidange au Clos du Rhône. Remplacement du ponton O à Port Gardian, Remplacement de véhicules pour le Service Technique.

Pour l'année 2021 : remplacement de 5 MH et achats de 5 MH supplémentaires à la Brise pour 182 800 €. Remplacement de 10 MH au Clos du Rhône pour 231 000 € ainsi que 12 Bengalis remplacés par 12 HLL pour 291 000 €. Rénovation des façades de la Capitainerie de Port Gardian. Mise en place de climatisations sur l'intégralité des MH à la Brise et au Clos du Rhône.

Pour l'année 2022 : Restructuration du pôle de vie commune au Clos du Rhône. Amélioration du pôle restauration de la Brise. Renouvellement du Parc de MH et agrandissement de celui-ci. Changement d'un ponton à Port Gardian.

Pour l'année 2023 : Création du second camping à la Brise. Renouvellement du Parc de MH. Changement d'un ponton à Port Gardian.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

10) Autorisation d'emprunt 2020

La SEMIS a lancé une consultation auprès des partenaires bancaires afin de financer ses travaux et acquisitions de matériel. Pour ce faire, nous avons eu recours à deux emprunts d'un montant de 350 000 € chacun (cinq cent mille euros) sur une durée de 48 mois au taux de 0.39% auprès du Crédit Agricole, et au taux de 0.45% auprès du CIC.

Nous n'avons pas sollicité de garantie pour cet emprunt auprès de la commune. Aucune garantie n'a été demandée par la banque.

Mise au vote, cette autorisation d'emprunt est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

11) Facilités de trésorerie 2020

Nous avons évalué avec l'aide de la Banque du CIC Lyonnaise de banque le montant d'une ligne de crédit de 150 000 (cent cinquante mille) euros.

Mise au vote, cette facilité de trésorerie est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

12) Jetons de présence

Il est proposé au conseil d'administration de maintenir le montant des jetons de présence à 11 122.00 euros pour l'exercice 2020.

Mise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

13) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 16 septembre 2020 à 11h00 au relais culturel.

Le Conseil d'Administration propose de distribuer des dividendes à hauteur de 0.80 € par action, ce qui représente un montant total de 25 120.00 €.

L'Ordre du Jour de l'assemblée sera donc le suivant :

- 1°- Lecture du Rapport d'Activité et du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2019, lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2019, Approbation des comptes ; Quitus au Conseil d'Administration.
- 2°- Affectation du Résultat
- 3°- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,
- 4° - Fixation du montant des jetons de présence,
- 5° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Projet de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Bilan, du Compte de Résultat et annexes au 31 Décembre 2019 et entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de 406 640 € de la manière suivante :

-Résultat de l'exercice :	406 640 €
Affecté à :	
-Dividendes	25 120 €
-Réserves facultatives	381 520 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la date de l'Assemblée Générale.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de :
5 541 871 euros.

Conformément au 2° de l'article 158,3 du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

DIVIDENDES	Donnant droit à abattement	Ne donnant pas droit à abattement
2019	0 €	25 120 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

DIVIDENDES	Donnant droit à abattement	Ne donnant pas droit à abattement
2018	0 €	25 120 €
2017	0 €	25 120 €
2016	0 €	25 120 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant des jetons de présence à 11 122.00 euros pour l'exercice 2020

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolutions est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

14) Questions diverses

Le Président laisse la parole aux Administrateurs afin d'échanger leurs points de vue sur des questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président Directeur Général remercie les administrateurs et les invités de leur présence, ainsi que le personnel de la SEMIS pour le travail effectué et lève la séance à 12H00

Le Président Directeur Général,

M. Roland CHASSAIN



Un Administrateur,

Mme Christelle AILLET



BORDÉREAU D'ENVOI

Nom de la collectivité **COMMUNE DES SAINTES MARIES DE LA MER**

Service : Direction Générale des Services

Référent (nom, téléphone, adresse mail) **FOURCOUX Philippe, 04.90.97.80.05.**

dgs@lessaintesmaries.fr

Liste des pièces adressées le : 15 Juillet 2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> (Délibération, décision, arrêté, convention, contrat, dossier...) Délibération du Conseil Municipal Désignation des représentants de la Commune à la Société d'Economie Mixte des Saintes Maries de la Mer. SEMIS.	<u>Numéro de l'acte</u> N° 20-07	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u> 10 Juillet 2020

Fait à Saintes Maries de la Mer le 13 Juillet 2020

Signature du responsable : **Philippe FOURCOUX**

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

Philippe FOURCOUX

(Tampon dateur de la Sous Préfecture)

15 JUL 2020

ARRIVEE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la Commune des Saintes Maries de la Mer
Département des Bouches-du-Rhône

Séance du 10 Juillet 2020

L'An deux mille vingt et le dix juillet à 17 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune des Saintes Maries de la Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Juillet sous la présidence de Madame Christelle AILLET, Première Adjointe.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Roland CHASSAIN qui donne mandat à Madame Christelle AILLET, de Madame Françoise FAVIER qui donne mandat à Madame Stéphanie TONNEL, de Monsieur Frédéric GIBERT qui donne mandat à Monsieur Jean Pierre ALENGRIN, et de Monsieur Patrick GONTARD qui donne mandat à Monsieur Gilles AYME.

Secrétaire de Séance : Madame Chloé LOMBARD.

Délibération : N ° 2020-07

Objet : **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER. SEMIS.**

Rapporteur : **François BELMONTE**

A la suite de la mise en place du nouveau conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants permanents au Conseil d'Administration de la société (sept sièges d'administrateurs) et du représentant aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

(Application des dispositions du Décret n° 85.491 du 9 Mai 1985 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 83.597 du 7 Juillet 1983 et relative aux modalités de représentation des communes, des départements, des régions et de leurs groupements au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance des Sociétés d'Economie Mixte).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et après un vote acquis à la majorité :

Désigne Monsieur Roland CHASSAIN en qualité de titulaire et Madame Christelle AILLET en qualité de suppléant (en cas d'empêchement du titulaire) pour assurer la représentation de la Commune des Saintes Maries de la Mer au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'Economie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS).

Désigne Monsieur Roland CHASSAIN, Madame Christelle AILLET, Monsieur Patrick PAC, Monsieur Jean Pierre ALENGRIN, Monsieur Stéphan BEDOT, Monsieur Eric VICENTE, Monsieur François BELMONTE, pour assurer la représentation de la commune des Saintes Maries de la Mer au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS), et les autorise à accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, et notamment celle de Président du Conseil d'Administration,

ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président ou le Conseil d'Administration.

Aussi, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

1. Approuver la désignation des délégués ci-dessus indiqués pour la représentation de la commune au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS).
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés
(4 Abstentions : Julie MOURET MEDINA, Emilie DAL CANTO, Gilles AYME et mandant)
Le Maire,

